



Plan de réduction des produits phytopharmaceutiques et de sortie du glyphosate : état des lieux des ventes et des achats en France en 2019

MAI 2021

Lancé en 2008 et révisé à deux reprises, le plan Écophyto vise une réduction des utilisations, des risques et des impacts des produits phytopharmaceutiques. La France s'est également engagée dans un plan de sortie du glyphosate, sans laisser aucun agriculteur sans solution. Les ventes de produits phytopharmaceutiques sont suivies annuellement à partir des données de la Banque nationale des ventes réalisées par les distributeurs de produits phytopharmaceutiques (BNV-D).

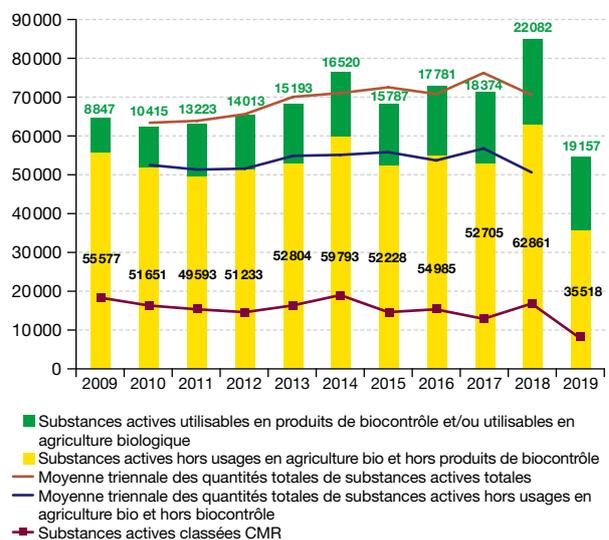
Les données de la BNV-D, tout comme les résultats publiés, concernent les quantités de substances actives contenues dans les produits phytopharmaceutiques et ne tiennent pas compte des adjuvants (voir méthodologie). Les quantités de substances actives vendues ou achetées ne reflètent pas forcément le lieu, la quantité appliquée ou la période d'application des traitements (possibilité de constitution de stocks, rattachement de l'acheteur au code postal de son siège d'exploitation).

LES VENTES DE SUBSTANCES ACTIVES AU NIVEAU NATIONAL

Entre les périodes 2009-2011 et 2017-2019, la quantité totale de substances actives vendues en France a augmenté de 11 %. Dans le même temps, la surface agricole utilisée (SAU) a diminué de 0,6 %. Proches de 63 000 tonnes (t) au début des années 2010, les ventes sont de l'ordre de 72 000 t en moyenne depuis le milieu de la décennie 2010, avec des fluctuations annuelles marquées, liées aux effets climatiques et aux comportements de stockage (graphiques 1 et 2). Les ventes de substances actives ont ainsi connu un pic en 2018 (85 800 t, soit + 20 % par rapport à 2017), suivi d'une forte baisse en 2019 (55 000 t, soit - 36 % par rapport à 2018). Cela est probablement dû en partie aux achats anticipés fin 2018 dans la perspective de l'augmentation du taux de redevance pollutions diffuses début 2019. Des évolutions similaires, d'une moindre ampleur, avaient également été observées en 2014 et 2015.

Graphique 1 : évolution des quantités totales de substances actives, par type d'usages

En tonnes



Note : CMR = substances considérées comme les plus toxiques « cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques ».

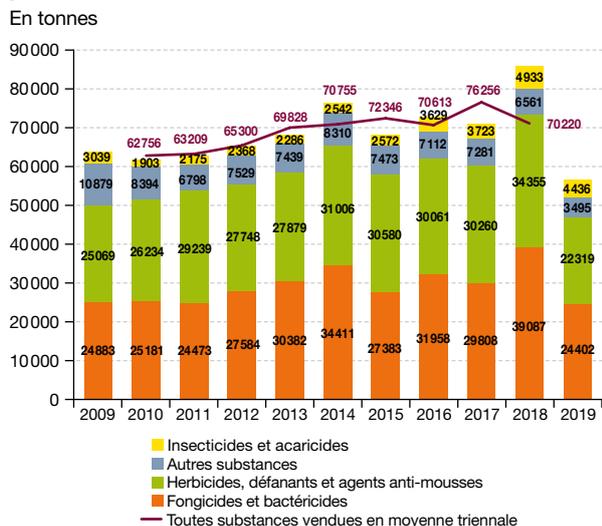
Champ : France entière.

Source : BNV-D, données sur les ventes au code commune Insee des distributeurs, extraites le 27 novembre 2020. Traitements : OFB, 2020 et SDES, 2021

En 2019, 3,6 % des ventes concernent des produits « emploi autorisé dans les jardins - EAJ » (voir méthodologie). L'évolution de la proportion des substances les plus préoccupantes pour la santé humaine présente une tendance générale à la baisse depuis 2009. Entre 2009 et 2019, la part des quantités de substances actives classées cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) a diminué de moitié passant de 28,3 % à 14,3 % (graphique 1).

Plan de réduction des produits phytopharmaceutiques et de sortie du glyphosate : état des lieux des ventes et des achats en France en 2019

Graphique 2 : évolution des ventes de substances actives par fonction



Notes : autres usages = nématicides, rodenticides, médiateurs chimiques, molluscicides, régulateurs, répulsifs, taupicides et autres y compris les fonctions non connues; la moyenne triennale intègre l'ensemble des fonctions (fongicides, bactéricides, herbicides, insecticides, acaricides et autres produits); les traitements de semences n'ont été intégrés à la BNV-D qu'à partir de 2012 et représentent moins de 1 % des substances actives vendues en 2019.

Champ : France entière.

Source : BNV-D, données sur les ventes au code commune Insee des distributeurs, extraites le 27 novembre 2020. Traitements : OFB, 2020 et SDES, 2021

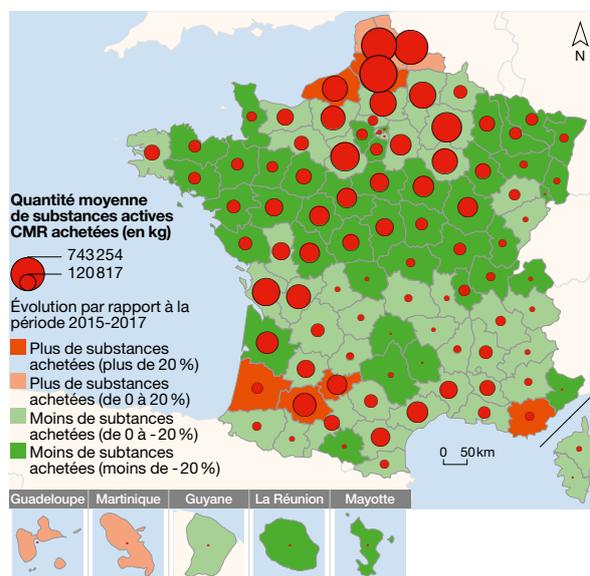
Entre 2009-2011 et 2017-2019, les quantités de fongicides vendues ont augmenté de 25 %, celles d'herbicides de 8 % et celles d'insecticides de 95 %, tandis que les ventes des autres produits ont diminué de 27 % (- 28 % sans tenir compte des fonctions non connues). L'utilisation accrue des fongicides en 2014 s'explique principalement par une plus forte pluviométrie cette année-là (graphique 2).

LES ACHATS DE SUBSTANCES ACTIVES CLASSÉES LES PLUS TOXIQUES PAR DÉPARTEMENT

À partir de 2015, les quantités de substances actives vendues sont disponibles de façon fiable, à l'échelle du code postal des acheteurs. Ceci permet des exploitations plus fines des données de la BNV-D.

En France, les quantités de substances actives les plus toxiques ont diminué de 11 % entre les périodes 2015-2017 et 2017-2019. 16 départements totalisent plus de la moitié de la quantité de substances actives classées CMR achetées sur la période 2017-2019 (carte 1). Avec plus de 740 t en moyenne triennale 2017-2019, la Somme totalise la plus grande quantité de produits phytopharmaceutiques les plus toxiques achetés (+ 17 % par rapport à 2015-2017), suivie du Pas-de-Calais (630 t, avec + 29 % par rapport à 2015-2017), du Nord (620 t, avec + 47 %), de la Marne (470 t, avec - 18 %) et de l'Eure-et-Loir (420 t, avec - 15 %). Certaines cultures, comme la pomme de terre présente surtout dans le nord de la France, sont traitées davantage avec des fongicides. Or, 30 % de la quantité de fongicides vendue sont classés parmi les substances les plus toxiques. Pour les herbicides, cette part est de 20 % et pour les insecticides, moins de 8 %. Les produits phytopharmaceutiques à base de soufre ou de cuivre utilisés en viticulture ne sont pas classés dans les produits les plus toxiques, ce qui explique que la Gironde n'arrive qu'en 14^e position.

Carte 1 : les achats de substances actives classées les plus toxiques, en moyenne triennale, par département, sur la période 2017-2019



Notes : les quantités de substances actives enregistrées sous forme de bilan de vente ne sont pas prises en compte (soit 46 t de CMR non prises en compte sur les 7828 t de CMR vendues au total en 2019) ; CMR = substances considérées comme les plus toxiques « cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques ». Source : BNV-D, données 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 au code postal acheteur, extraites le 26 novembre 2020. Traitements : OFB et SDES, 2020

LE GLYPHOSATE, L'HERBICIDE LE PLUS UTILISÉ

Le glyphosate fait partie de la famille des amino-phosphonates ou organo-phosphorés. C'est un désherbant total foliaire systémique, c'est-à-dire un herbicide non sélectif absorbé par les feuilles et ayant une action généralisée. L'expiration du brevet, tombé dans le domaine public en 2000, a conduit à la fabrication de nombreux génériques, à la baisse du prix de cet herbicide et à sa généralisation. Le coût moyen est actuellement inférieur à 10 €/ha en grande culture. La molécule et/ou les produits qui la contiennent sont classés toxiques pour les organismes aquatiques, entraînant des effets à long terme. Compte tenu des incertitudes concernant la dangerosité de cette substance, et notamment son caractère cancérogène, la France s'est engagée dans un plan de sortie du glyphosate.

C'est l'herbicide le plus utilisé dans le monde avec plus de 825 000 t vendues en 2014. La France en consomme environ 1 % (6 100 t en 2019 contre 9 700 t en 2018) – (graphique 3). Après le soufre, utilisé en agriculture conventionnelle et biologique à hauteur de 12 000 t, il s'agit de la deuxième substance active la plus utilisée en France, avec 12 % du total des ventes sur la période 2017-2019. Sur la période 2009-2019, il est également l'herbicide le plus vendu au niveau national parmi les 120 substances actives à usage herbicide.

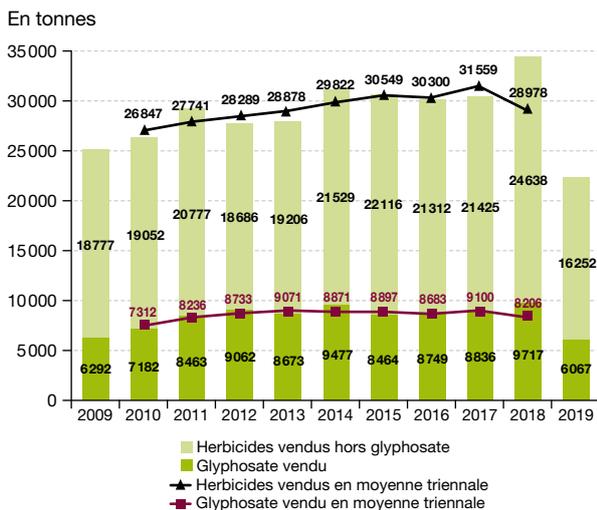
Entre 2009-2011 et 2017-2019, les ventes d'herbicides ont augmenté de 8 % (+ 12 % pour le glyphosate). Légèrement supérieures à 30 000 tonnes entre 2014 et 2018, les ventes d'herbicides ont fortement augmenté en 2018 (+ 14 % par rapport à 2017; + 10 % pour le glyphosate), en partie du fait d'achats anticipés dans la perspective de l'augmentation du taux de redevance pollutions diffuses début 2019. En contrepartie, l'année 2019 est marquée par une forte diminution des ventes (- 35 % par rapport à 2018, - 38 % pour le glyphosate). En moyenne sur 2017-2019, les ventes

Plan de réduction des produits phytopharmaceutiques et de sortie du glyphosate : état des lieux des ventes et des achats en France en 2019

d'herbicides s'élèvent à 29000 t (8200 t pour le glyphosate), en hausse de 8 % par rapport à la moyenne 2015-2017.

Entre 2009 et 2019, la part des ventes de glyphosate dans les ventes totales d'herbicides est restée relativement stable, autour de 28 %.

Graphique 3 : évolution de la quantité vendue de glyphosate et d'herbicides



Champ : France entière.

Source : BNV-D, données sur les ventes au code commune Insee des distributeurs, extraites le 27 novembre 2020. Traitements : OFB, 2020 et SDES, 2021

LES HERBICIDES EN EMPLOI AUTORISÉ DANS LES JARDINS

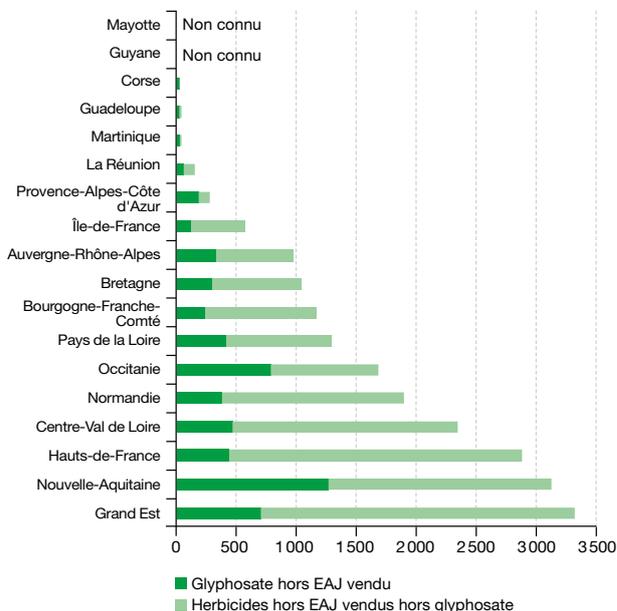
En 2019, 191 références de produits, contre 223 en 2018, contiennent du glyphosate. Parmi elles, 80 portent la mention « emploi autorisé dans les jardins – EAJ », contre 98 en 2018. Après un pic en 2013, les ventes de produits référencés EAJ ont diminué de 84 % entre 2013 et 2019, la baisse s'accroissant entre 2018 et 2019 à la suite de l'interdiction de l'utilisation par les particuliers de produits phytosanitaires, hors produits de biocontrôle, à compter du 1^{er} janvier 2019 (loi « Labbé » de 2014 et loi « Pothier » de 2017). Les professionnels (agriculteurs, collectivités, etc.) achètent parfois des produits mentionnés « EAJ » du fait de leur conditionnement en général plus petit. Ainsi, en 2019, les ventes de ces produits représentent 325 t (contre 940 t en 2018), soit 5 % des ventes totales de glyphosate (contre 10 % en 2018).

LES VENTES ET ACHATS D'HERBICIDES AU NIVEAU INFRANATIONAL

Comme en 2018, les régions Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, Hauts-de-France et Centre-Val de Loire sont celles où il s'est vendu le plus d'herbicides, hors EAJ, en 2019 (graphique 4). En France métropolitaine, les ventes d'herbicides rapportées aux surfaces agricoles sont les plus élevées dans la région Hauts-de-France (1,4 kg/ha en 2019, après 2,6 kg/ha en 2018). Dans d'autres régions telles que l'Occitanie, les ventes par hectare sont nettement plus faibles (0,5 kg/ha en 2019 après 0,9 kg/ha en 2018). Ces écarts reflètent en partie des différences de spécialisation productive entre régions. La part du glyphosate parmi les herbicides varie également d'une région à l'autre. Elle est de 15 % en 2019 dans les Hauts-de-France (13 % en 2018), tandis qu'elle s'élève à plus de 66 % en Provence-Alpes-Côtes d'Azur et en Corse, comme en 2018.

Graphique 4 : quantité d'herbicides (dont glyphosate), hors EAJ, vendue par région, en 2019

En tonnes

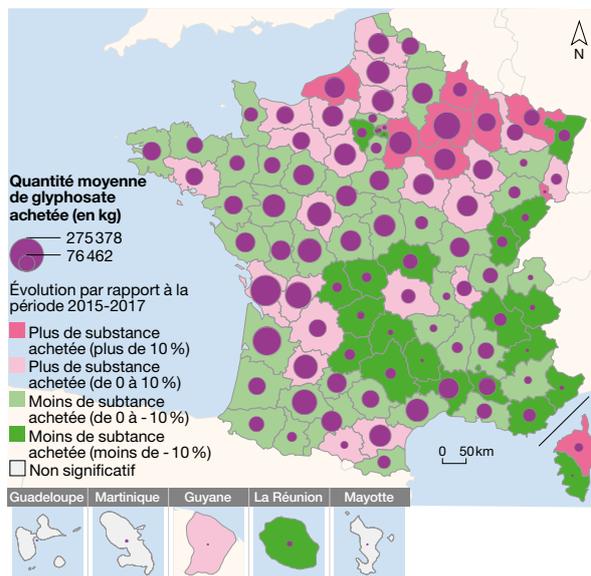


Note : ne sont pas pris en compte dans ce graphique, les 1359 t d'herbicides avec la mention « emploi autorisé dans les jardins – EAJ » sur le total des 22319 t d'herbicides vendus.

Source : BNV-D, données sur les ventes au code commune Insee des distributeurs, extraites le 27 novembre 2020. Traitements : OFB et SDES, 2020

Plus de la moitié des achats de glyphosate observés entre 2017 et 2019 sont concentrés dans un quart des départements (carte 2). Les achats moyens les plus faibles s'observent dans les départements ayant peu de surfaces agricoles ou dont la surface agricole est composée de productions peu traitées, comme les prairies permanentes.

Carte 2 : achats de glyphosate, en moyenne triennale, par département, sur la période 2017-2019



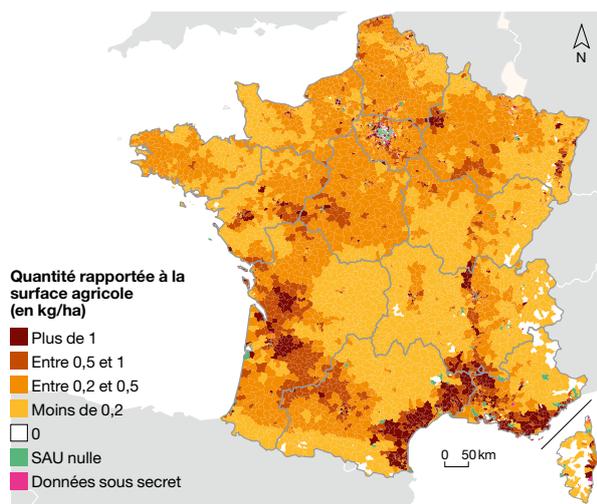
Source : BNV-D, données 2015-2019 au code postal acheteur, extraites le 26 novembre 2020. Traitements : OFB et SDES, 2020

Entre les périodes 2015-2017 et 2017-2019, les quantités de glyphosate achetées ont diminué dans 65 départements. Dans 24 départements, la baisse est supérieure à 10 %, ces départements étant généralement ceux où les achats sont déjà les plus faibles. Les départements dans lesquels les achats ont augmenté se trouvent surtout au nord de la France. 10 départements ont vu leurs achats augmenter de plus de 10 %.

Rapportée à la SAU, la moyenne nationale des achats de glyphosate sur la période 2017-2019 est de 0,29 kg/ha, contre 0,30 kg/ha sur la période 2015-2017. C'est en Gironde qu'il s'est acheté le plus de glyphosate par ha (0,94 kg/ha, avec 226 t). Suivent, avec plus de 0,79 kg/ha, le Vaucluse (91 t), l'Hérault (151 t) et le Gard (124 t). Avec 275 t, la Charente-Maritime est le département totalisant la plus grande quantité de glyphosate achetée. Rapportés à la SAU, les achats de ce département s'élèvent à 0,64 kg/ha (contre 0,61 kg/ha sur la période 2015-2017).

La BNV-D permet d'avoir une connaissance des achats de glyphosate « au code postal de l'acheteur ». Dans le cas des usages agricoles, l'acheteur est tenu de déclarer le code postal de son siège d'exploitation (lieu de facturation). Cette information ne permet cependant pas de connaître précisément le lieu ou la période d'application des produits achetés. Les parcelles exploitées peuvent en effet être situées

Carte 3 : quantité d'achats de glyphosate non EAJ, rapportée à la SAU hors agriculture biologique, par code postal, sur la période 2017-2019



Note : hors codes postaux dont le nombre d'exploitations agricoles est inférieur ou égal à 5.
Sources : BNV-D, données 2017, 2018 et 2019 au code postal acheteur, extraites le 26 novembre 2020 ; SSP, recensement agricole, 2010 ; Agence Bio. Traitements : OFB et SDES, 2020

dans des communes ayant un autre code postal et les produits peuvent être stockés.

La carte 3 présente la moyenne 2017-2019 des achats de glyphosate non EAJ au code postal acheteur, rapportée à la SAU des exploitations ayant leur siège dans la zone du code postal concerné, diminuée des surfaces agricoles conduites en agriculture biologique (en conversion et certifiées). Les communes dans lesquelles les achats de glyphosate rapportés à la SAU des exploitations sont les plus élevés sont souvent celles spécialisées principalement dans la viticulture ou l'arboriculture.

MÉTHODOLOGIE

Les données sur les achats ont été extraites le 26 novembre 2020 et les données sur les ventes le 27 novembre 2020. Trois erreurs de déclaration ont été corrigées : une en Seine-et-Marne, une dans le Loiret et une en Seine-Maritime.

Les produits phytopharmaceutiques peuvent être vendus sous deux grandes catégories d'emploi selon qu'ils bénéficient de la mention « emploi autorisé dans les jardins » (EAJ) ou non. Seules les personnes justifiant de leur statut d'utilisateur professionnel et disposant d'un certificat d'aptitude (Certiphyto) peuvent acheter des produits non EAJ.

Dans la BNV-D, les données de ventes au code commune Insee des distributeurs existent depuis 2009 et celles au code postal des acheteurs sont disponibles et fiables depuis 2015. En effet, selon la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, les bilans des ventes contiennent les informations relatives aux ventes de produits phytopharmaceutiques, par autorisation de mise sur le marché (AMM), pour chaque établissement d'un distributeur. Les registres des ventes ont été introduits par le décret 2014-1135 du 6 octobre 2014 et contiennent en plus le code postal de l'acheteur. Les déclarations au code postal acheteur sont uniquement obligatoires lorsque les distributeurs vendent à des utilisateurs professionnels (voir la méthodologie détaillée associée à la publication).

POUR EN SAVOIR PLUS

- [Application de datavisualisation des ventes et des achats de substances actives](#)
- [Site Glyphosate du ministère en charge de l'Agriculture](#)
- [Site EcophytoPic](#)
- [Environnement et agriculture – chiffres clés – édition 2018, CGDD/SDES, Datalab, juin 2018, 122 p.](#)
- [Site Anses](#)
- [Site Agreste du ministère de l'Agriculture – Service de la statistique et de la prospective](#)

Sandrine PARISSÉ, SDES

Dépôt légal : mai 2021
ISSN : 2557-8510 (en ligne)

Directrice de publication : Béatrice Sédillot
Coordination éditoriale : Céline Blivet
Cartographie : Antea
Maquettage et réalisation : Agence Efil, Tours

Commissariat général au développement durable

Service des données et études statistiques
Sous-direction de l'information environnementale
Tour Séquoia - 92055 La Défense cedex
Courriel : diffusion.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr